



COMMUNIQUÉ

23 juillet 2024

www.lemoule.fr



Inscription à la restauration scolaire et aux activités périscolaires pour la rentrée 2024

Le Maire de la Ville du Moule, Présidente de la Caisse des Ecoles, informe les parents d'élèves du lancement de la campagne d'inscriptions pour la restauration scolaire et les activités périscolaires pour la rentrée 2024 :

Inscriptions jusqu'au 31 Août 2024 inclus

- ✓ Via le portail famille de la Ville <https://le-moule.portail-familles.com/> (identifiant et mot de passe sur votre facture)
- ✓ Par mail inscriptionsaffairescolaires@mairie-lemoule.fr (renseigner en objet inscription rentrée 2024)
- ✓ Au bureau de la Direction des Affaires Scolaires sis à l'annexe 1 rue Achille René Boisneuf, de 8h00 à 13h00 du lundi au vendredi.

Pièces à fournir obligatoirement :

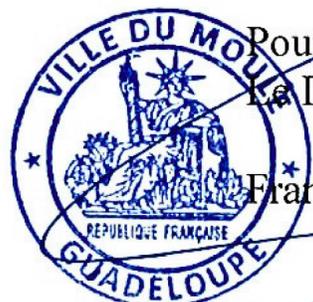
- Attestation de paiement CAF
- Un justificatif d'adresse de moins de 3 mois
- Une mise à jour de votre adresse postale, e-mail, numéro de téléphone
- Avis d'imposition (revenus 2023)

Le paiement de ces activités est à effectuer soit :

- En ligne sur le portail famille de la Ville <https://le-moule.portail-familles.com/>
- A la Régie Principale sise au Centre Culturel Robert Loyson de 7h30 à 13h00 du lundi au vendredi regie@mairie-lemoule.fr

NB :

- Aucun élève non-inscrit ne pourra accéder à la restauration et aux activités périscolaires
- Les demandes d'inscriptions effectuées au mois de Septembre seront prises en compte pour le mois d'Octobre

 Pour le Maire
Le Directeur Général des Services
François PELAGE